
Présidence : Slovaquie

878^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 7 mars 2018

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 10
Reprise : 15 heures
Clôture : 16 h 10

2. Président : Ambassadeur R. Boháč

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS DU SEPTIÈME DÉBAT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ

Président

Décision : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 2/18 (FSC.DEC/2/18) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités du septième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Slovénie (annexe 1), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Monténégro)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE DE CLÔTURE DE LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION

Président, Liechtenstein

Point 3 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « COOPÉRATION MILITAIRE DES PAYS DU GROUPE DE VISEGRAD »

- *Exposé de M. G. Rábai, Chef de la Section de la politique de défense, Département de la politique de défense, Ministère hongrois de la défense*
- *Exposé de M. B. Kuchta, Directeur de la politique de défense, Département des relations internationales, Ministère slovaque de la défense*

Président, M. G. Rábai (FSC.DEL/42/18 OSCE+) (FSC.DEL/42/18/Add.1 OSCE+), M. B. Kuchta (FSC.DEL/43/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/47/18), Roumanie (FSC.DEL/45/18 OSCE+), République tchèque, Pologne, États-Unis d'Amérique

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars 2018* : Slovénie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, de la Mongolie, du Monténégro, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de l'Ukraine) (annexe 2), Coordonnateur du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Italie)
- b) *État d'avancement de la mise en œuvre du programme de destruction d'armes chimiques en Fédération de Russie* : Fédération de Russie, Royaume-Uni
- c) *Exposé sur l'exercice militaire « Trident Juncture 2018 »* : Norvège (FSC.DEL/50/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique
- d) *Contribution financière en faveur de projets dans l'espace de l'OSCE* : Allemagne (annexe 3), Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre (Hongrie), Bosnie-Herzégovine
- e) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/46/18 OSCE+), Bulgarie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de

libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/49/18/Rev.1), Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Publication d'un rectificatif à la décision n° 1/18 du FCS sur le guide des meilleures pratiques concernant la neutralisation des armes légères et de petit calibre (FSC.DEC/1/18/Corr.1) : Président*
- b) *Projet de lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Président du Conseil permanent sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2018 : Président*
- c) *Visite d'évaluation effectuée en Géorgie au titre du Document de Vienne le 28 février 2018 : République tchèque, Géorgie*

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 mars 2018 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/884

7 March 2018

Annex 1

FRENCH

Original: ENGLISH

878^e séance plénière

Journal n° 884 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier d'avoir inscrit cette décision à l'ordre du jour de la séance. Je tiens aussi à remercier tous les États participants de leur souplesse et de leur coopération.

Je profite par ailleurs de cette occasion pour faire savoir aux États participants que nous avons l'intention d'organiser une activité parallèle dans l'après-midi du mardi 12 juin, veille du Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, durant la Présidence slovène du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

De concert avec la Confédération suisse et l'Allemagne, coparrains de cette activité, nous prévoyons d'organiser une table ronde sur le rôle des sociétés de sécurité militaire privées, y compris les questions relatives à la prise en compte des droits de l'homme. À cet égard, je vous informe que, cette année, la Slovénie préside le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

Veuillez considérer la présente déclaration comme une invitation à retenir cette date. Les invitations officielles suivront en temps voulu.

Monsieur le Président,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.

878^e séance plénière

Journal n° 884 du FCS, point 4 a) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA
CROATIE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE
DE MACÉDOINE, DE LA FINLANDE, DE LA GÉORGIE, DE LA
GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE L'ISLANDE, DE
L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DU LIECHTENSTEIN, DE LA
LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE MALTE, DE MONACO, DE LA
MONGOLIE, DU MONTÉNÉGRO, DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE,
DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SERBIE, DE LA
SLOVAQUIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE, DE LA TURQUIE
ET DE L'UKRAINE)**

Monsieur le Président,

Je prends la parole au Forum pour la coopération en matière de sécurité en ma qualité de Président du Réseau MenEngage de l'OSCE. Ce réseau a pour but de mobiliser le soutien et la contribution indispensables des hommes dans la promotion des droits des femmes. J'ai donc le plaisir de m'exprimer également au nom du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Islande, pays qui ont assumé précédemment la présidence de MenEngage, ainsi que de l'Autriche, de la Finlande, du Kazakhstan et de la Turquie en tant qu'initiateurs du Plan d'action à l'échelle de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité. Je me réjouis également que l'Albanie, l'Allemagne, l'Andorre, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, le Canada, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Mongolie, le Monténégro, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Suisse et l'Ukraine soutiennent aussi la présente déclaration.

Monsieur le Président,

Demain sera la Journée internationale de la femme. Cette journée est observée depuis plus d'un siècle et nous rappelle à la fois ce qui a été accompli et les défis qui demeurent dans la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Un de ces défis consiste à assurer une participation égale et entière des femmes à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité, comme l'envisage la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a fait date. Cela signifie, entre autres, accroître la représentation des femmes à tous les échelons décisionnels dans les institutions régionales de gestion des conflits ; élargir le rôle des femmes dans les opérations de terrain, y compris en tant qu'observatrices militaires ; intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le règlement des conflits ; et prendre des mesures particulières pour prévenir la violence sexiste.

L'OSCE et ses États participants sont en position idéale pour mettre en œuvre cette vision ambitieuse dans la pratique. L'OSCE est non seulement l'organisation régionale de sécurité la plus importante au monde, mais a aussi une conception globale de la sécurité qui permet d'aborder la question de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes d'une manière transdimensionnelle. Il est donc légitime de nous demander comment nous nous en tirons. En bref, la réponse est que nous pourrions mieux faire. Plus de la moitié du Secrétariat est composé de femmes, mais celles-ci occupent un tiers des postes de responsabilité élevés. Sur les 15 opérations de terrain, quatre sont dirigées par des femmes. Dans la plus grande de ces présences de l'OSCE sur le terrain, les femmes représentent 28 % du personnel de la mission et 16 % de ses observateurs. Pour ce qui est des États participants eux-mêmes, les données sont analogues, avec un pourcentage de femmes dans l'armée oscillant entre 10 et 20 % ou moins.

Ces chiffres confirment que bien que des progrès aient été accomplis, il faut faire davantage. Les raisons à cela sont à la fois évidentes et impérieuses. Il est démontré empiriquement que le fait de porter une attention accrue aux questions d'égalité entre les sexes se traduit par une amélioration non seulement de la perception globale des situations, mais aussi des conseils donnés aux décideurs. Il en est ainsi parce qu'une représentation accrue des femmes élargit l'éventail des aptitudes et des capacités à la disposition de l'Organisation. Confier des rôles de premier plan à davantage de femmes peut aussi aider à améliorer son image, son accessibilité et sa crédibilité.

Monsieur le Président,

La journée internationale de la femme constitue donc un rappel bienvenu de la pertinence de la problématique hommes-femmes pour la première dimension de l'OSCE et de la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour intégrer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans nos activités. Dans ce contexte, il importe de se souvenir que l'égalité entre les hommes et les femmes nous concerne tous et que l'appel à l'action est une responsabilité collective. En partenariat avec les femmes, les hommes doivent eux aussi s'employer activement à faire progresser les choses. Comme l'a montré la deuxième Conférence d'examen de l'égalité entre les sexes, les hommes doivent s'attaquer aux stéréotypes sexistes qui persistent, non seulement parce qu'il faut le faire, mais aussi parce qu'il est intelligent de le faire. Associer à la fois les hommes et les femmes aux actions de promotion de la paix et de la sécurité permet de répondre plus efficacement aux différents

risques, besoins et priorités en matière de sécurité tout en contribuant à accroître l'efficacité opérationnelle. Du fait que ce ne sont pas seulement les femmes mais aussi les hommes associés aux processus de paix et de sécurité qui doivent concilier les obligations familiales avec les responsabilités professionnelles, des mesures devraient être prises pour leur permettre de le faire.

Monsieur le Président,

À la lumière de ce qui précède, je saisisrais cette occasion pour lancer à nouveau un appel en faveur de l'adoption du Plan d'action à l'échelle de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité, dont l'Autriche, la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie ont pris l'initiative en 2013. Le projet de Plan d'action ne cherche pas à créer de nouveaux engagements pour les États participants de l'OSCE, mais plutôt à renforcer nos outils aux fins de la mise en œuvre des engagements qui existent déjà dans ce domaine.

Je souhaiterais aussi saluer deux activités récentes des structures exécutives de l'OSCE. La première est constituée par l'Académie de l'OSCE sur le Plan d'action national organisée par la Section des questions de genre en octobre, l'autre par le cours de formation individuelle dispensé avec le soutien de la Bourse de l'OSCE pour la paix et la sécurité par le Centre de prévention des conflits et l'ONUDA en février. Je suis heureux d'avoir eu la possibilité de m'adresser aux jeunes femmes talentueuses qui y ont pris part.

Pour ce qui est du Réseau MenEngage de l'OSCE, permettez-moi de dire qu'il continuera à mettre cette enceinte à profit en tant que plateforme hautement pertinente pour l'examen de l'impact disproportionné des conflits sur les femmes et les filles. Il prêtera en outre son concours à l'OSCE pour la poursuite de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes ses activités programmatiques, au travers d'évaluations des besoins et de la mise en œuvre de projets et en mesurant l'impact positif qu'ont ces projets sur les femmes et les filles.

Enfin, je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.

878^e séance plénière

Journal n° 884 du FCS, point 4 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ALLEMAGNE

Monsieur le Président,
Distingués collègues,

J'ai le plaisir de vous faire savoir aujourd'hui que l'Allemagne a décidé de mettre à disposition des ressources financières provenant du Programme-cadre sur les projets relatifs aux ALPC et aux SMC pour la sécurisation des dépôts de munitions et l'élimination de munitions dangereuses dans le cadre du projet mené en la matière en Bosnie-Herzégovine.

Nous soutenons par ailleurs la manifestation parallèle que l'OSCE organisera pendant la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies prévue du 19 au 23 mars 2018.

Plus précisément, les montants mis à disposition sont les suivants :

- 200 000 euros pour le projet « SAFE-UP » de mise à niveau de la sûreté et de la sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine ;
- 19 000 euros environ pour le projet « Promotion des efforts déployés par l'OSCE dans la lutte contre le trafic illicite d'ALPC, en particulier pour la neutralisation des ALPC ».

Nous sommes convaincus qu'en finançant de tels projets, nous contribuons à la sécurisation de l'environnement de l'OSCE.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/2/18
7 March 2018

FRENCH
Original: ENGLISH

878^e séance plénière

Journal n° 884 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 2/18
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS DU
SEPTIÈME DÉBAT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU
CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS
POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant sa Décision n° 12/11 sur un examen annuel de la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité,

Rappelant l'importance du Code de conduite et tenant compte de la disposition du paragraphe 38 de ce dernier prévoyant que les organes, mécanismes et procédures appropriés seront utilisés pour évaluer, examiner et, si nécessaire, améliorer la mise en œuvre du Code de conduite,

Prenant en considération les délibérations menées dans le cadre des débats annuels sur la mise en œuvre du Code en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017,

Décide d'organiser le septième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite le 13 juin 2018 à Vienne, conformément à l'ordre du jour et aux modalités d'organisation figurant dans l'annexe à la présente décision.

DÉBAT ANNUEL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mercredi 13 juin 2018

10 heures – 10 h 30	Séance d'ouverture <ul style="list-style-type: none">– Ouverture et introduction par le Président du FCS– Observations du représentant du Secrétariat de l'OSCE– Déclarations générales
10 h 30 – 13 heures	Séance de travail 1 : Échange de vues sur la mise en œuvre du Code de conduite dans le contexte de la situation politique et militaire existante <ul style="list-style-type: none">– Introduction par le modérateur de la séance– Orateurs principaux– Débat– Observations finales du modérateur
15 heures – 17 heures	Séance de travail 2 : Débat d'évaluation sur la mise en œuvre et l'efficacité du Code de conduite, y compris l'échange annuel d'informations de 2018 conformément au Questionnaire <ul style="list-style-type: none">– Introduction par le modérateur de la séance– Orateur principal– Débat– Observations finales du modérateur
17 heures – 17 h 15	Séance de clôture <ul style="list-style-type: none">– Débat– Observations finales– Clôture

II. Modalités d'organisation

Contexte

Dans la Décision n° 12/11 du FCS, il a été décidé, entre autres, « de formaliser un examen ciblé de la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité en lui consacrant une réunion annuelle spéciale d'une journée » et « d'inviter, le cas échéant, des représentants de groupes de réflexion d'envergure internationale et d'instituts scientifiques liés à la sécurité à une session du matin de cette réunion afin d'échanger des avis sur la mise en œuvre, sachant que la session de l'après-midi, consacrée à l'examen des questions d'évaluation, sera restreinte aux États participants. »

Le septième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite offrira donc l'occasion d'examiner comment promouvoir et améliorer la mise en œuvre du Code de conduite, et notamment son échange annuel d'informations, ainsi que de procéder à un débat d'évaluation du Code et d'examiner son application dans le contexte de la situation politique et militaire existante.

Organisation

Le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite aura lieu le 13 juin 2018 à Vienne.

Les règles de procédure et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Un représentant de la Présidence du FCS (Slovénie) présidera les séances d'ouverture et de clôture. Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance.

Une interprétation simultanée sera assurée à partir des six langues de travail de l'OSCE et dans ces langues à toutes les séances.

Le Président du FCS présentera, un mois au plus tard après la réunion, un rapport contenant un aperçu des suggestions et des recommandations formulées au cours du Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Participation

Les États participants sont encouragés à se faire représenter au niveau des hauts responsables et des experts au Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Le Secrétariat de l'OSCE, le BIDDH, les opérations de terrain, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires de l'OSCE pour la coopération sont invités à participer au Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite.

Seule la séance du matin sera ouverte aux représentants invités de groupes de réflexion d'envergure internationale et d'instituts scientifiques liés à la sécurité.

Directives générales à l'intention des participants.

Un rapport sur la mise en œuvre du Code de conduite, établi par le Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE conformément à la Décision n° 12/11 du FCS, sera distribué aux États participants d'ici au 6 juin 2018.

Le Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite se déroulera en deux séances.

Les séances de travail seront consacrées principalement aux grands sujets, présentés par les orateurs principaux, dont les exposés seront suivis d'un examen des divers sujets subsidiaires que les délégués pourront souhaiter soulever. Le but poursuivi est d'avoir un débat interactif et fluide.

Les délégations sont invitées à distribuer des contributions écrites avant la réunion, tant sur les points de l'ordre du jour que sur des questions connexes en vue de leur examen éventuel. L'approche recommandée afin d'assurer un débat aussi productif que possible au FCS lors de l'examen par les États participants des suggestions formulées au cours de la réunion consiste pour les délégations à présenter leurs suggestions ou les sujets qui les intéressent dans des documents de réflexion. L'examen des documents initiaux pourrait déboucher sur de nouveaux travaux au sein du FCS.

Directives à l'intention des orateurs principaux

Les contributions des orateurs principaux devront situer les débats en séance de travail et stimuler les discussions entre les délégations en soulevant les questions appropriées et en suggérant les recommandations possibles sur la base des réalités de l'OSCE. Elles devront préparer le terrain à des discussions de fond ciblées et interactives. Chaque orateur principal disposera d'un temps de parole de 15 minutes environ.

Les orateurs principaux devront être présents pendant toute la durée de la séance à laquelle ils prendront la parole et être prêts à participer au débat qui suivra leur exposé.

Directives à l'intention des modérateurs et des rapporteurs

Le modérateur préside la séance et devrait faciliter et centrer le dialogue entre les délégations. Il devrait stimuler le débat en introduisant les points relatifs au thème des séances d'ouverture et de travail, selon que de besoin, afin d'élargir ou de centrer le débat.

Les rapports des rapporteurs devront porter sur les questions soulevées au cours de leurs séances respectives et traiter des enseignements tirés, des meilleures pratiques, des défis, des améliorations et des suggestions faites au cours de la séance et fournir d'autres informations pertinentes.

Aucun avis personnel ne devrait être donné.

Directives pour la présentation et la distribution de contributions écrites

Les États participants et autres participants à la réunion sont invités à communiquer, d'ici au 6 juin 2018, toute contribution écrite qu'ils souhaiteraient présenter.